

MANITOU BF

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 39.668.399 Euros

Siège social : 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 - 44158 Ancenis Cedex

857 802 508 R.C.S. NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 MAI 2023

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de la délégation ou de l'autorisation	Date d'échéance	Montant autorisé	Utilisation	Montant résiduel au 31 décembre 2022
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec maintien du DPS	16/06/2022 (résolution 13)	15/08/2024	8 millions d'euros ¹	Néant	8 millions d'euros
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du DPS par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	16/06/2022 (résolution 14)	15/08/2024	8 millions d'euros ¹	Néant	8 millions d'euros
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression de DPS par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	16/06/2022 (résolution 15)	15/08/2024	8 millions d'euros ¹ avec une limitation à 20 % du capital par an	Néant	8 millions d'euros Et 20 % du capital par an
Autorisation en cas d'émission avec suppression du DPS de fixer le prix d'émission	16/06/2022 (résolution 16)		Limitation à 10 % du capital par an	Néant	Limitation à 10 % du capital par an
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	16/06/2022 (résolution 17)	15/12/2023	8 millions d'euros ¹	Néant	8 millions d'euros
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	16/06/2022 (résolution 18)		Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15 % du montant de l'émission initiale		Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15 % du montant de l'émission initiale

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de la délégation ou de l'autorisation	Date d'échéance	Montant autorisé	Utilisation	Montant résiduel au 31 décembre 2022
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	16/06/2022 (résolution 19)	15/08/2024	8 millions d'euros	Néant	8 millions d'euros
Délégation par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature	16/06/2022 (résolution 20)	15/08/2024	10 % du capital ¹	Néant	10 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux	16/06/2022 (résolution 21)	15/08/2025	2 % du capital au jour du Conseil d'administration	Néant	2 % du capital au jour du Conseil d'administration

¹ Plafond commun.